

# La notion de DP et sa pertinence en linguistique française

Zsuzsanna GÉCSEG

## 0. Introduction

Jusqu'aux années 1980, la structure interne attribuée au groupe nominal par la grammaire générative a reflété l'idée plus ou moins traditionnelle selon laquelle l'élément principal du groupe nominal est le nom auquel s'attachent divers éléments tels que les déterminants, les modificateurs et le complément.

Ce n'est qu'avec la publication des travaux de SZABOLCSI (1981, 1984, 1987) et d'ABNEY (1987) que le rôle du déterminant a acquis une importance particulière, ce qui a donné naissance à une nouvelle projection fonctionnelle appelée DP (*Determiner Phrase*). En analysant les structures possessives du hongrois, Szabolcsi a en effet démontré l'existence d'un parallélisme entre la structure d'un groupe nominal et celle d'une proposition. Dans une construction possessive du hongrois, le nom qui renvoie à l'objet possédé porte des désinences personnelles analogues à celles du verbe conjugué dans une proposition finie.

Par ailleurs, le déterminant qui apparaît dans un GN a une fonction qui l'apparente au complémentiseur qui se trouve à la tête d'une subordonnée : les deux permettent au constituant qu'ils introduisent de fonctionner comme un argument du verbe.

A la base de ces analogies, Szabolcsi formule l'hypothèse de l'existence d'une projection fonctionnelle qui domine le NP proprement dit et dont la position tête est occupée par un déterminant. Cette hypothèse a été développée ensuite par ABNEY (1987) qui travaillait essentiellement sur des données anglaises.

Comme Abney le démontre, cette nouvelle approche apparaît comme une confirmation supplémentaire de l'hypothèse qui distingue dans la structure d'une phrase des projections fonctionnelles et des projections lexicales. Les éléments qui se réalisent dans la position tête d'une projection fonctionnelle se caractériseraient par les propriétés suivantes :

- a) Ils forment une classe fermée.
- b) Ils dépendent phonologiquement d'un autre élément. Ils sont inaccentués dans la plupart des cas, de nature clitique ou affixale, et ils n'ont pas nécessairement de réalisation phonétique.
- c) Ils ne peuvent avoir qu'un seul complément, mais ce dernier ne joue pas le rôle d'un argument.
- d) Ils sont souvent inséparables de leur complément.
- e) Ils n'ont pas de contenu descriptif, mais véhiculent essentiellement des informations grammaticales et relationnelles.

En confrontant ces critères à la classe des termes français généralement considérés comme des déterminants, nous pouvons observer que tous les éléments appelés

« déterminants » ne se conforment pas au même degré à ces critères. Comme GIUSTI (1997) le démontre pour l'anglais et l'italien, seuls les articles (définis ou indéfinis) peuvent être considérés comme des catégories fonctionnelles proprement dites alors que les autres déterminants fonctionnent plutôt comme des catégories lexicales.

Par ailleurs, le fait que dans un groupe nominal plusieurs déterminants peuvent se succéder – bien que dans un ordre déterminé – a amené les linguistes à s'interroger sur la structure hiérarchique de ces déterminants. Ainsi est né le besoin de distinguer plusieurs projections fonctionnelles ou lexicales destinées à accueillir ces différents déterminants. Selon la conception générativiste, le nom (commun) et son complément éventuel sont dominés par le nœud NP qui, à son tour, se trouve dominé par une ou plusieurs projections qui correspondent à la « projection étendue<sup>1</sup> » du groupe nominal. Suivant les approches et les langues examinées, ces projections portent le nom de DP, DetP, NumP, QP, KP, SDP, PDP etc., autant de dénominations qui témoignent de « l'éclatement » de la catégorie classique du groupe nominal. Chacune de ces catégories est porteuse d'une information (formelle ou sémantique) particulière, celle-ci étant stockée dans la tête du syntagme sous forme d'un faisceau de traits abstraits qui doivent être vérifiés (*checked*) par un élément qui se déplace dans cette position ou qui se trouve dans le spécifieur du syntagme, mais ces traits peuvent aussi se matérialiser comme un déterminant. Malgré la différence des approches, les linguistes générativistes s'accordent pour attribuer un statut particulier à la projection appelée DP.

Dans cette étude, nous allons nous interroger sur le statut et l'importance de cette catégorie fonctionnelle et sur la nature des éléments qui sont susceptibles d'en occuper la tête dans la langue française. Nous passons en revue les approches principales du DP dont certaines cherchent à en saisir l'importance dans le caractère référentiel ou non-référentiel du groupe nominal (1<sup>e</sup> partie), d'autres dans la capacité d'un groupe nominal à fonctionner comme argument du verbe (2<sup>e</sup> partie) et d'autres encore relient la notion de DP à la capacité du groupe nominal d'avoir un cas (nominatif, accusatif, ou partitif – 3<sup>e</sup> partie). Dans la 4<sup>e</sup> partie, nous présentons une version modifiée de cette dernière approche, et en 5, nous établissons un rapport direct entre la notion de DP et la capacité de certains groupes nominaux à fonctionner comme sujet logique dans une phrase qui exprime un jugement catégorique.

## **1. Référentialité**

La plupart des linguistes générativistes (dont STOWELL 1991, LONGOBARDI 1994 et 2000 et É. KISS 1999, 2000) affirment que le rôle du DP est d'accueillir des éléments référentiels, c'est-à-dire ceux qui servent à identifier un individu (ou un

---

<sup>1</sup> Le terme « projection étendue » (*extended projection*) est dû à GRIMSHAW (1991).

groupe d'individus) dans le discours. Or, il n'est pas toujours évident de savoir quel type d'unité doit être considérée comme relevant de cette catégorie.

Selon la conception la plus restrictive (cf. DOBROVIE-SORIN et BEYSSADE 2000 et ZRIBI-HERTZ 2002), la notion de référentialité doit être identifiée à celle de définitude. Ainsi, seuls les éléments définis, donc ceux qui dénotent un individu d'une façon directe et sans équivoque sont à ranger parmi les éléments référentiels. Tels sont entre autres les pronoms personnels, possessifs et démonstratifs, les noms propres, les articles définis, les déterminants possessifs et les déterminants démonstratifs. Dans le français, ces unités seraient engendrées directement dans la tête ou dans le spécifieur du DP, à l'exception des noms propres, ces derniers étant déplacés dans la tête D à partir d'une position plus basse.

Selon une conception « intermédiaire », doivent être considérés comme référentiels non seulement les éléments définis énumérés précédemment, mais aussi les déterminants indéfinis ou quantifieurs qui ont une interprétation spécifique. DE HOOP (1992), en s'appuyant sur FODOR et SAG (1981) apporte plusieurs arguments destinés à prouver qu'un groupe nominal indéfini admet également une interprétation référentielle. Dans ses exemples, les indéfinis référentiels dénotent un individu spécifique, identifiable (du moins pour le locuteur), et dans ce sens-là, ils sont comparables à un nom propre. É. KISS (1999, 2000), pour sa part, attribue une fonction référentielle aux déterminants quantifieurs ou indéfinis hongrois qui se terminent par la particule *-ik*, car les membres de cette classe de déterminants confèrent tous une interprétation spécifique et/ou partitive au groupe nominal :

- (1) *Valamelyik/Egyik/Némelyik/Mindegyik gyerek megtanulta a verset.*  
Un/Certains/Chacun des enfants a (ont) appris le poème.

Toutefois, dans de nombreuses langues (dont le français et le hongrois), un GN spécifique ne possède pas toujours de marques morphologiques qui permettent de lui attribuer un caractère spécifique. C'est souvent la position syntaxique ou le contexte discursif qui déterminent son interprétation. Ainsi, suivant le contexte et son interprétation, un même GN devrait être considéré comme dominé tantôt par un DP (interprétation spécifique), tantôt par une projection fonctionnelle inférieure (interprétation non-spécifique). Ceci présenterait évidemment l'inconvénient d'une multiplication superficielle du nombre des catégories syntaxiques attribuées à des éléments structurellement identiques.

Enfin, la troisième conception, que l'on pourrait qualifier de « permissive », considère comme référentiel tout GN qui peut être argument du verbe. Ainsi, STOWELL (1991) propose de ranger sous l'étiquette de DP (réservé aux GN référentiels) tous les arguments « de type NP », i.e. tous les GN pourvus d'un rôle

théta<sup>2</sup>. Cette approche se contente d'opposer deux types de GN : les GN argumentaux/référentiels (considérés tous comme des DP) et les GN prédicatifs/non référentiels (qui seraient des NP). Le problème, c'est que certains déterminants peuvent apparaître non seulement dans une position argumentale, mais aussi dans celle du prédicat, c'est-à-dire dans une position non-référentielle :

- (2) a) Pierre est devenu un bon musicien/le meilleur musicien du pays.
- b) Marie et Anne sont deux amies inséparables.

Comme ces exemples le montrent, le déterminant n'assure pas forcément un statut référentiel au GN ; ici on aurait du mal à considérer les expressions *un bon musicien/le meilleur musicien du pays/deux amies inséparables* comme relevant de la catégorie de DP.

## 2. Statut argumental

La plupart des approches, sans identifier totalement référentialité et statut argumental, sont fondées sur l'hypothèse que le rôle d'un DP est avant tout de permettre au GN de fonctionner comme un argument. Ici encore, il faut distinguer entre une conception plus restrictive (ZAMPARELLI 1995, DAVIS et MATTHEWSON 1999) qui dit que tous les arguments nominaux sont des DP de même que tous les DP sont des arguments, et une conception moins restrictive (LONGOBARDI 1994, 2000) selon laquelle tous les arguments sont des DP, mais il existe des DP qui ne sont pas des arguments.

Pour rendre compte des propriétés distributionnelles et interprétatives des déterminants, ZAMPARELLI (1995) définit trois niveaux fonctionnels qui peuvent se superposer au substantif. Le premier, appelé SDP (*Strong Determiner Phrase*), correspond au DP des autres conceptions ; il est censé accueillir les déterminants forts, ainsi que les déterminants faibles ayant une lecture forte<sup>3</sup>. Le deuxième niveau est celui du PDP (*Predicate Determiner Phrase*) ; on trouve ici les déterminants faibles ayant une lecture faible. Finalement, le niveau KIP (*Kind Phrase*) domine directement le NP et ne comporte aucun déterminant.

Cette approche permet de distinguer les déterminants qui introduisent un GN argumental de ceux qui introduisent un GN prédicatif dans la mesure où le premier est toujours dominé par la projection SDP. Celle-ci peut être aussi vide, en particulier si le GN argumental a une interprétation faible. Or, il est très difficile de licencier, c'est-à-dire justifier empiriquement l'existence d'une projection fonctionnelle dont ni la tête, ni le spécifieur ne sont occupés par aucun élément

---

<sup>2</sup> Il faut noter cependant que STOWELL (1991) parle de certains GN qui sont « plus référentiels » que d'autres. En effet, au lieu de distinguer strictement entre GN référentiels et non référentiels, il vaut mieux parler en termes de degrés de référentialité. Évidemment, dans ce cas-là, il n'est plus possible de poser une catégorie fonctionnelle qui accueillerait les éléments référentiels à l'exclusion des autres, car on ne voit plus la frontière entre eux.

<sup>3</sup> Sur la distinction entre déterminant fort et déterminant faible, voir entre autres MILSARK (1974).

visible. Dans certains cas, notamment lorsqu'un GN faible se trouve dans la position du sujet, le SDP phonétiquement vide qui domine l'expression n'a pas de contenu sémantique, et semble être présent uniquement pour des raisons théoriques : pour permettre au GN de jouer le rôle d'un argument.

### 3. Propriétés casuelles du DP

GIUSTI (1995, 1997) propose une approche de la notion de DP radicalement différente de celles que nous avons présentées précédemment. Elle est fondée sur l'hypothèse qu'il y a un lien étroit entre le statut de DP d'un GN et son aptitude à recevoir un cas (nominatif, accusatif etc.). Selon Giusti, seul un DP peut avoir un cas qu'il reçoit soit de Infl, élément inflectionnel qui sélectionne le GV (s'il s'agit d'un DP sujet), soit d'une tête qui le gouverne. Le test principal qui permet de déterminer si un élément nominal est pourvu ou non de cas est celui de la pronominalisation : en effet, seul un GN qui possède un cas déterminé peut être pronominalisé, et dans certaines langues, dont l'italien et le français, c'est la forme du pronom qui lui est substituable qui permettra de déterminer le cas attribué au GN en question.

Le cadre adopté par Giusti distingue deux occurrences possibles d'un DP<sup>4</sup> :

a) Il peut apparaître comme un GN « autonome » qui reçoit un cas nominatif de Infl et accusatif d'un verbe transitif. Dans le premier cas, il est pronominalisable par *il(s)/elle(s)*, et dans le deuxième par *le/la/les* :

- (3) a) *Cet homme* nous est familier → *Il* nous est familier.  
b) Nous connaissons *cet homme* → Nous *le* connaissons.

b) Il peut être dominé par un QP et sélectionné par une tête Q occupée par un déterminant quantifieur. Celui-ci attribue au DP un cas partitif, pronominalisable par *en*, sauf dans le cas du déterminant *tous/toutes* qui ne fait que lui transmettre un cas (nominatif ou accusatif) venant de « l'extérieur » (voir le point a) :

- (4) a) Je vois trois/plusieurs *places assises* → *J'en* vois plusieurs.  
b) Je connais tous *ces enfants* → Je *les* connais tous.

Il n'existe pas de pronom qui puisse remplacer les GN *trois/plusieurs places assises* ou *tous ces enfants*. Dans l'approche de Giusti, ces expressions sont des QP qui ont la particularité d'avoir un élément dans leur tête qui sélectionne un DP comme complément. En ce qui concerne l'interprétation de ce dernier, il peut dénoter un individu (ou un groupe d'individus s'il s'agit d'une pluralité) au cas où sa tête est occupée par un déterminant défini, ou une propriété, si sa tête accueille un trait casuel abstrait spécifié pour le cas partitif.

---

<sup>4</sup> Bien que les analyses de Giusti soient réalisées avant tout sur des exemples italiens, nous ne fournirons ici que des exemples français, étant donné que les hypothèses présentées sont valables pour les deux langues. En revanche, la version modifiée de la théorie, esquissée dans la partie suivante est destinée à rendre compte uniquement des spécificités de la langue française.

L'importance de cette hypothèse réside avant tout dans le fait qu'elle n'attribue pas une interprétation stable et unique à la tête fonctionnelle D : en fait, on y trouve des éléments référentiels, comme l'article défini, mais aussi des traits casuels abstraits, comme celui du partitif. Dans cette approche, la spécificité de l'article défini ne réside pas dans son caractère référentiel<sup>5</sup>, mais dans sa fonction d'être porteur d'un cas bien déterminé.

#### 4. Version modifiée de la théorie de Giusti

L'hypothèse présentée dans la 3<sup>e</sup> partie trouve son application dans les constructions nominales du français aussi. Celui-ci possède cependant quelques particularités qui, sans être en contradiction avec les idées précédemment exposées, nécessitent l'introduction de certaines modifications en vue d'un développement de la théorie.

Il existe dans le français des déterminants indéfinis qui sélectionnent leur complément au moyen de la particule *de*. Ces déterminants peuvent être simples et complexes aussi, et contrairement aux déterminants indéfinis (comme les cardinaux, ainsi que les éléments *quelques*, *plusieurs* et *certain*) qui n'exigent pas la présence de la particule *de* avant le nom et qui sélectionnent toujours un nom comptable, certains d'entre eux peuvent être suivis indifféremment d'un nom comptable et d'un nom non-comptable.

- (5) a) {beaucoup/peu/assez/plus/moins} de {courage/livres}  
b) deux paquets de cigarettes  
c) trois kilos de pain  
d) bon nombre de questions

La particule *de* se retrouve également dans les articles partitifs *du/de la* et dans l'article indéfini *des*, les premiers sélectionnant un nom non-comptable et le dernier un nom comptable :

- (6) a) du pain/courage  
b) des livres/questions

Outre la présence du morphème *de* qui caractérise chacune de ces constructions, elles ont pour propriété commune d'avoir une interprétation indéfinie (elles attribuent une extension plus ou moins indéterminée au substantif précédé de la

---

<sup>5</sup> Bien des exemples montrent que l'article défini ne donne pas toujours lieu à une interprétation référentielle, dans certains cas, il permet même une lecture non-spécifique :

- (i) La famille regarde la télé.  
(ii) Pierre voudrait rencontrer la femme idéale.

Dans (i), il ne s'agit pas d'une télé déterminée, ce qui explique le fait que dans certaines langues, comme l'anglais ou le hongrois, la construction *regarder la télé* est rendue par une structure qui comporte un complément d'objet sans déterminant (cf. *to watch TV*, *tévé t nézni*). En ce qui concerne (ii), le complément d'objet *la femme idéale* est non-spécifique, l'existence de son référent n'étant pas présupposée.

particule *de*) et la possibilité de pronominaliser par *en* le constituant introduit par *de*. Ceci nous permet de conclure que ces constituants ont également un cas partitif, « qui se matérialise » sous forme du morphème *de*<sup>6</sup> :

- (7) a) Jean connaît {beaucoup/peu/un grand nombre} d'étudiants islandais  
→ Jean *en* connaît {beaucoup/peu/un grand nombre}.
- b) Nous avons acheté trois mètres *de* tissu → Nous *en* avons acheté trois mètres.
- c) Il a trouvé *du* pain/*des* oranges dans le panier → Il *en* a trouvé dans le panier.

A la base de ces propriétés, nous formulons l'hypothèse suivante : les déterminants qui précèdent l'élément *de* dans ces constructions sont engendrés dans la position de spécifieur d'un QP. La tête de ce QP étant phonétiquement vide, le DP qui est sélectionnée par celle-ci ne peut pas recevoir un cas, faute de Q qui le gouverne. Or, selon l'hypothèse de Giusti, tout DP doit posséder un cas ; ainsi, la tête D doit comporter un élément fonctionnel *de*, un marqueur de cas, c'est-à-dire un morphème qui a pour fonction unique d'attribuer au DP un cas « à défaut ». Celui-ci n'est autre que le cas partitif, qui correspond à une interprétation de type propriété, interprétation de base de tout nom commun sans déterminant.

En ce qui concerne les GN introduits par un article partitif ou par un article indéfini au pluriel, ce sont des indéfinis qui se comportent d'une façon analogue aux expressions introduites par un déterminant du type *beaucoup* à la différence que les dernières sont licenciées par une expression de quantité qui les c-commande, alors que les GN du type *du/des* NP n'ont pas besoin d'un tel élément de quantité. Nous faisons l'hypothèse qu'ici aussi, il s'agit d'un DP qui reçoit un cas partitif « à défaut », étant donné que c'est un DP autonome, c'est-à-dire qu'il n'est pas sélectionné par une tête Q, mais il est apte à fonctionner comme argument. La présence d'un article défini donnant des formes amalgamées ou segmentables comme *du/de la/des* est justifiée non pas par des motifs de nature sémantique (l'article n'a pas son interprétation référentielle habituelle ici), mais par des considérations morphologiques et syntaxiques.

Le choix de la forme appropriée *du/de la/des* est déterminé par le genre et le nombre du nom (le nombre étant fonction du caractère comptable/non comptable du substantif). Suivant les observations de LAMARCHE (1991) et BOUCHARD (1998), nous pouvons affirmer que dans les GN français, c'est le déterminant (en particulier l'article défini) qui porte des marques de nombre ayant une pertinence phonologique, alors que sur les autres constituants, cette information n'apparaît que dans des cas particuliers (dans les phénomènes de liaison ou lors des réalisations irrégulières du pluriel). A la suite de RITTER (1991), nous pouvons poser l'existence d'une catégorie fonctionnelle NumP, dominée par DP dans notre approche responsable du choix de la forme appropriée de l'article défini. Celui-ci est

---

<sup>6</sup> Malgré l'identité phonétique et l'analogie au niveau de l'interprétation, il est possible de démontrer que cet élément « de » n'est pas une préposition. En ce qui concerne les arguments apportés en faveur d'une telle distinction, le lecteur doit se référer avant tout à MILNER (1978).

donc engendré dans la tête Num où il vérifie ses traits de nombre, puis se déplace dans la tête D pour vérifier son trait +/- défini. Comme nous l'avons dit plus haut, dans les déterminants *du/des*, l'article défini ne possède pas son interprétation définie habituelle, il n'est donc pas en mesure de permettre au DP de recevoir un cas (nominatif ou accusatif). Outre son apport morphologique décrit précédemment, il a une fonction syntaxique bien déterminée, celle d'assurer l'autonomie syntaxique d'un DP qui ne reçoit pas de cas de « l'extérieur ». En fait, les expressions comportant le marqueur de cas *de* ne peuvent jamais avoir une autonomie totale dans la phrase, mais elles doivent se trouver dans le domaine d'un opérateur de quantité ou d'un opérateur de négation :

- (8) a) Pierre a cueilli beaucoup de fruits.
- b) Pierre a beaucoup cueilli de fruits.
- c) Pierre n'a pas cueilli de fruits.
- d) Pierre a cueilli des/\*de fruits.

Dans (8) a-c, le DP *de fruits* est dans la portée de l'opérateur de quantité *beaucoup* et l'opérateur de négation *pas*, respectivement, qui licencient la présence dans la phrase d'une forme à laquelle aucun élément extérieur au DP n'attribue pas de cas. En revanche, dans (8) d, l'élément *les* déplacé de Num à D permet au DP indéfini d'apparaître sans l'appui d'un opérateur<sup>7</sup>, même si ce *les* n'est pas capable de recevoir un cas. Le choix de la forme *de fruits* dans cet exemple donne une séquence agrammaticale, étant donné qu'aucun opérateur ne l'a dans sa portée.

En résumé, dans le cadre théorique adopté ici, on distingue deux types de DP : un DP autonome, donc apte à fonctionner comme argument dans la phrase, et un DP sélectionné par une tête Q. Dans le premier cas, la tête du DP est occupée par un déterminant démonstratif, un déterminant possessif ou un article défini. Si ces déterminants ont une interprétation définie, le DP reçoit un cas nominatif ou accusatif. Au cas où D est occupé par l'article *le/les* ayant une interprétation non-définie, le D doit se réaliser sous forme du marqueur *de* qui assure au DP un cas partitif « à défaut » ; c'est à ce morphème *de* que se rattache l'article *le/les* pour former un déterminant amalgamé.

L'autre type de DP, celui qui ne peut pas fonctionner comme argument est toujours dominé par un QP. La tête de celui-ci peut être occupée par un déterminant qui attribue le cas partitif au DP qu'il sélectionne (ou lui transmet un cas nominatif ou accusatif, si Q est occupé par le déterminant *tous*). Si la tête Q est

---

<sup>7</sup> La présence d'un opérateur qui le c-commande exclut même la possibilité d'utiliser le déterminant *du/des*. En effet, les formes *pas des* n'ont de pertinence que s'il s'agit d'une focalisation, ce qui suppose que le DP *du/des NP* ne se trouve plus sous la portée de l'opérateur de négation dans la Forme Logique : *Pierre n'a pas vu des éléphants (mais des girafes)*. Faute de place, nous ne pouvons pas traiter davantage de ce phénomène. Il est néanmoins important de noter que c'est le principe de l'économie de la grammaire qui se manifeste ici : le morphème *le/les* apparaît dans le DP uniquement pour rendre possible la présence d'une construction *de NP*. Si l'existence de cette dernière est assurée par d'autres moyens, la présence de l'article *le/les* ne peut plus être justifiée, il devient superflu, donc agrammatical.



phonétiquement vide, le DP qu'il sélectionne doit être dans la portée d'un opérateur de quantité ou d'un opérateur de négation pour être licencié. Mais comme ce DP ne reçoit pas de cas, il aura un cas partitif « à défaut » qui se manifestera sous forme du marqueur *de*.

Voici quelques exemples qui illustrent la structure de ces deux types de DP :

(9) DP autonome :

- a) [<sub>DP</sub> *les*<sub>i</sub> [<sub>NumP</sub> *t*<sub>i</sub> [<sub>NP</sub> *chats*]]]
- b) [<sub>DP</sub> *de+les*<sub>i</sub> [<sub>NumP</sub> *t*<sub>i</sub> [<sub>NP</sub> *chats*]]]

DP non-autonome :

- c) [<sub>QP</sub> *deux* [<sub>DP</sub> *e* [<sub>NP</sub> *chats*]]]
- d) [<sub>QP</sub> *beaucoup* [<sub>Q'</sub> *e* [<sub>DP</sub> *de* [<sub>NP</sub> *chats*]]]]]

## 5. Le rôle du DP dans la structure informationnelle de la phrase française

Nous avons vu dans la partie précédente que dans l'approche de Giusti, ainsi que dans sa version modifiée, les unités qui sont susceptibles d'apparaître dans la tête D semblent former une classe hétérogène : on y trouve des déterminants définis, des traits casuels abstraits, ainsi que la particule *de*. Un DP peut donc être référentiel ou non-référentiel (dans n'importe quel sens du terme), défini ou indéfini, autonome (c'est-à-dire apte à fonctionner comme argument du verbe) ou dépendant d'un élément quantifieur ou d'un opérateur de négation. La seule propriété que tous les DP partagent et les distinguent des autres GN est de posséder un cas (nominatif, accusatif ou partitif). Dans ce qui suit, nous allons montrer que dans le français, cette spécificité du DP est étroitement liée à une autre : à la capacité de constituer le sujet logique d'un énoncé exprimant un jugement catégorique.

La distinction entre jugement catégorique et jugement thétiq ue remonte aux travaux de KUNO (1972) et de KURODA (1973). Ils définissent un jugement catégorique comme une structure binaire qui se compose d'un sujet logique et d'un prédicat qui affirme quelque chose de ce sujet logique. Un jugement thétiq ue, pour sa part, diffère d'un jugement catégorique dans la mesure où ce dernier ne comporte pas de sujet logique, mais apparaît comme un prédicat complexe. Un exemple typique du jugement catégorique est un énoncé qui comporte un sujet défini :

(10) Marie a vidé la poubelle.

Au moyen de la phrase (10), le locuteur nomme un individu et affirme quelque chose de cet individu. Dans certains contextes, elle pourrait apparaître comme une réponse à la question suivante :

(11) Qu'est-ce qu'elle a fait, Marie ?

Si nous identifions la notion de sujet logique à celle de thème et la notion de prédicat à celle de rhème, nous pouvons affirmer qu'un énoncé correspondant à un

jugement catégorique a une structure informationnelle qui peut être représentée en termes de thème et de rhème<sup>8</sup>.

Quant aux jugements thétiques, ils peuvent être le mieux illustrés par les constructions impersonnelles du français :

(12) Il est arrivé des invités.

(13) Il pleut.

La phrase (12) ne sert pas à énoncer quelque chose de certains invités ; elle se comporte comme une unité rhématique qui véhicule un seul bloc d'information. De même, (13) ne peut pas être analysé en termes de sujet logique et de prédicat, étant donné qu'il est constitué d'un seul élément porteur d'information. Ces deux phrases peuvent être conçues comme répondant à une question portant non pas sur un constituant, mais sur une situation globale :

(14) Qu'est-ce qui s'est passé ?

(15) Quel temps fait-il ?

ATTAL (1994), analysant le comportement syntaxique et sémantique des différents types de GN, élabore une classification des phrases constituant un contexte caractéristique pour chaque type de GN qui montre une analogie frappante avec la distinction entre les jugements catégoriques et les jugements thétiques présentée ci-dessus. Il distingue trois types de structures syntaxico-sémantiques non-génériques : les structures à thème-propos, les structures verbales et les structures quantifiantes. Elle peuvent être illustrées respectivement par les phrases (16) - (18) :

(16) Ces livres sont ennuyeux.

(17) Des toiles ont été volées au musée Marmottan.

(18) Peu d'étudiants islandais ont passé cet examen.

La phrase (16) représente une structure à thème-propos, parce qu'elle se compose d'un GN qui joue le rôle du thème (*ces livres*) et d'un GV (*sont ennuyeux*) qui est le rhème ou, en utilisant un terme adopté par Attal, le propos de la phrase. Elle est donc la parfaite illustration de ce qu'on appelle une phrase exprimant un jugement catégorique.

Quant à l'exemple (17), il affirme l'existence d'un certain nombre de tableaux qui ont été volés au musée Marmottan. Cette affirmation de l'existence de quelque chose apparaît comme une nouvelle information qui recouvre la totalité de la phrase. Ainsi, (17) doit être considéré comme une phrase qui exprime un jugement thétique.

Finalement, (18), prononcé avec une intonation appropriée où l'accent tombe nécessairement sur le déterminant *peu*, on a affaire à une structure sémantique (ou informationnelle) binaire dont les constituants majeurs ne correspondent pas aux constituants majeurs de la structure syntaxique. En effet, cette phrase comporte un

---

<sup>8</sup> Les notions de jugement catégorique et de jugement thétique ont été étudiées dans une perspective informationnelle en particulier par SASSE (1991) et LADUSAW (1994).

thème (*étudiants islandais*) qui n'est pas un GN autonome et un rhème discontinu, constitué du déterminant du sujet et du prédicat (*peu... ont passé cet examen*). Ainsi, une structure quantifiante peut être elle aussi considérée comme une phrase qui exprime un jugement catégorique.

Nous avons vu que dans la classification d'Attal, non seulement un GN autonome (i.e. fonctionnant comme argument), mais aussi une unité inférieure, enchâssée dans un GN peut constituer le sujet logique de la phrase. Tout dépend du type du GN en question. En fait, un GN défini est toujours susceptible de jouer ce rôle, alors qu'un GN comportant un déterminant autre que le déterminant défini apparaît soit dans une unité rhématique donnant un jugement thétique (structure verbale selon la terminologie d'Attal), soit dans un jugement catégorique avec le déterminant faisant partie du rhème et le reste de l'expression jouant le rôle du thème.

La notion de sujet logique (ou de thème) apparaît avec encore plus de clarté dans les constructions disloquées. Ici, le thème est nettement détaché du rhème par l'intonation<sup>9</sup> et est repris par un pronom clitique qui se trouve dans la partie rhématique. Si nous considérons les possibilités de disloquer un GN dans le français, nous pouvons observer un certain nombre de régularités :

- (19) a) Je connais bien les/ces/tes étudiants.  
b) Les/tes/ces étudiants, je les connais bien.
- (20) a) Tous les étudiants ont vu ce film.  
b) \*Tous les étudiants, ils ont vu ce film.  
c) Les étudiants, ils ont tous vu ce film.
- (21) a) Je connais beaucoup de/peu de/ plusieurs/trois films indonésiens.  
b) \*Beaucoup de/peu de/plusieurs/trois films indonésiens, je les connais.  
c) De films indonésiens, j'en connais beaucoup/peu/plusieurs/trois.
- (22) a) Des fautes, il en a fait à la douzaine.  
b) Du cognac, il en boit tous les jours.

Dans (19), le GN entier peut (et doit) être disloqué, il constitue donc dans son intégrité le sujet logique de l'assertion. Dans (20), le GN comportant le déterminant *tous* ne peut pas être détaché du reste de la phrase, seule une unité de rang inférieur, introduite par le déterminant défini. Le déterminant *tous* doit donc rester à l'intérieur de la partie rhématique. En ce qui concerne (21), il montre que seule une unité nominale « nue », dépourvue de déterminant quantifieur peut être disloquée, alors que le déterminant doit rester à sa place. Enfin, dans (22) on trouve des GN qui comportent le déterminant *du/des* : ici, le GN entier peut être détaché de la phrase.

<sup>9</sup> En fait, la dislocation à droite et la dislocation à gauche n'ont pas les mêmes propriétés intonatoires et ne produisent pas les mêmes effets. Certains linguistes soutiennent que la dislocation à droite ne devrait pas être considérée comme une thématisation, alors que d'autres affirment qu'il s'agit d'une reprise de thème dans ce cas-là. Dans cette étude, nous ne voulons pas prendre position dans le débat, et nous allons traiter des cas de dislocation de droite et de gauche, indifféremment.

Quant à l'élément pronominal qui reprend le GN disloqué, on observe deux possibilités. Si le sujet logique de la phrase est un GN défini (cf. (19) et (20)), le pronom de reprise était le clitique *les*, indiquant qu'il s'agit d'un accusatif (le GN disloqué correspondait au complément d'objet direct du verbe dans ces phrases), alors que dans les séquences où seule la partie nominale ou un GN comportant le déterminant *du/des* ont été disloqués (cf. (21) et (22)), le pronom qui les reprenait était le clitique *en*, portant les marques du cas partitif. Par ailleurs, tous les éléments repris par le pronom *en* ont été obligatoirement introduits par le marqueur *de* (qui se combine avec l'article *le/les* dans (20)). Ceci montre que les unités nominales dépourvues de déterminant qui sont détachées de la phrase se retrouvent dans une position où aucun élément ne peut leur attribuer un cas. Elles ont ainsi un cas partitif «à défaut» qui, comme nous l'avons vu, nécessite la présence du marqueur *de* même si l'unité nominale en question, associée au déterminant resté à l'intérieur de la phrase, n'avait pas besoin de cet élément *de*. C'est ce qui caractérise par exemple les expressions comportant les déterminants *plusieurs* ou *trois* dans (21) a et c.

Voilà la conclusion que nous pouvons tirer du comportement de toutes ces structures thématiques. Dans le français, seule une unité susceptible de recevoir un cas (nominatif, accusatif ou partitif) dans une phrase donnée peut apparaître dans une position détachée qui correspond au thème de la phrase. Et ces unités ne sont autres que celles que nous avons rangées sous l'étiquette de DP. Ainsi, la généralisation que nous pouvons formuler sur la nature du DP dans le français est la suivante :

*Parmi les GN, seul un DP peut fonctionner comme sujet logique (i.e. comme thème) dans une phrase française exprimant un jugement catégorique.*

Évidemment, cette généralisation correspond à une implication; tout DP qui figure dans un jugement catégorique, n'en est pas nécessairement le sujet logique. En revanche, si le sujet logique de la phrase est une expression nominale, celle-ci est un DP. Ce n'est pas le caractère défini ou indéfini du GN qui compte, mais sa capacité de recevoir un cas, soit de « l'extérieur » par exemple d'un verbe ou de l'élément inflectionnel de la phrase, soit au moyen d'un QP qui le domine.

## **7. Conclusion**

Dans cette étude, nous avons élaboré une théorie du DP français, en cherchant le critère qui détermine quels sont les GN qui peuvent être considérés comme des DP. Nous avons rejeté les conceptions fondées sur la définitude, la référentialité et le statut argumental, et nous avons retenu l'approche proposée par Giusti, qui affirme que seul un DP peut (et doit) être porteur d'un cas déterminé. En confrontant les idées de Giusti aux données du français, nous avons observé une correspondance entre le statut de DP d'une expression et sa capacité de constituer le sujet logique, autrement dit le thème d'une phrase qui exprime un jugement catégorique. Nous avons ainsi abouti à une généralisation qui établit un lien direct entre trois niveaux : la morphologie, la structure syntaxique et la structure informationnelle de la phrase.

## Références

- ABNEY, S. P., 1987. *The English Noun Phrase in its Sentential Aspect*. MIT, Thèse de doctorat.
- ATTAL, P., 1994. « Indéfinis et structures sémantiques ». *Faits de langue* 4, p. 187-195.
- BOUCHARD, D., 1998. « The distribution and interpretation of adjectives in French : A consequence of Bare Phrase Structure », *Probus* 10, p. 139-183.
- DAVIS, H. et MATTHEWSON, L., 1999. « On the functional determination of lexical categories », *Revue québécoise de linguistique* 27/2, p. 29-69.
- DOBROVIE-SORIN, C. et BEYSSADE, C., 2000. *La sémantique des indéfinis*. Manuscrit non-publié.
- É. KISS, K., 1999. « Mondattan », É. Kiss, K., Kiefer, F., Siptár, P. (éds.), *Új magyar nyelvtan*. Budapest : Osiris, p. 17-186.
- É. KISS, K., 2000. « The Hungarian noun phrase is like the English noun phrase », Albert, G., Kenesei, I. (éds.), *Approaches to Hungarian 7*. Szeged, JATEPress, p. 119-150.
- FODOR, J. et SAG, I., 1982. « Referential and quantificational indefinites », *Linguistics and Philosophy* 5, p. 355-398.
- GIUSTI, G., 1995. « A Unified Structural representation of (Abstract) Case and Article », Haider, H., Olsen, S., Vikner, S., *Studies in Comparative Germanic Syntax*. Kluwer Academic Press, p. 7-93.
- GIUSTI, G., 1997. « The categorial status of determiners », Haegeman, L., *The New Comparative Syntax*. Longman Linguistics Library, p. 95-123.
- GRIMSHAW, J., 1991. *Extended projections*, Ms, Brandeis University.
- HOOP, H. De, 1992. *Case Configuration and Noun Interpretation*. University of Groningen. Thèse de doctorat.
- KUNO, S., 1972. « Functional sentence perspective : A case study from Japanese and English », *Linguistic Inquiry* 3, p. 259-320.
- KURODA, S-Y., 1973. « Le jugement catégorique et le jugement théorique : exemples tirés de la syntaxe japonaise », *Langages* 30, p. 81-110.
- LADUSAW, W. A., 1994. « Thetic and categorial, stage and individual, weak and strong », Harvey, M. – Santelmann, L. (éds.), *Proceedings from Semantics and Linguistic Theory 4*, Ithaca, Cornell University, p. 220-229.
- LAMARCHE, J., 1990. « Problems of N<sup>0</sup>-movement to NumP », *Probus* 3, p. 215-236.
- LONGOBARDI, G., 1994. « Reference and Proper names : A Theory of N-Movement in Syntax and Logical Form ». *Linguistic Inquiry* 25, p. 609-665.
- LONGOBARDI, G., 2000. «The structure of DPs : some principles, parameters and problems», Baltin, M. – Collins, C. (éds.), *Handbook of contemporary syntactic theory*. London : Blackwell.
- MILNER, J-Cl., 1978. *De la syntaxe à l'interprétation. Quantités, insultes, exclamations*. Paris : Seuil.
- RITTER, E., 1991. « Two functional categories in noun phrases : Evidence from Modern Hebrew », *Syntax and Semantics* 26, p. 37-62.
- SASSE, H-J., 1991. « Predication and sentence constitution in universal perspective », Zaefferer, D. (éd.), *Semantic Universals and Universal Semantics*, Berlin : Foris, p. 75-95.

- STOWELL, T., 1991. « Determiners in NP and DP », Leffel, K. – Bouchard, D. (éds.), *Views on Phrase Structure*, Kluwer Academic Press, p. 37-56.
- SZABOLCSI, A., 1981. « The possessive construction in Hungarian: a configurational category in a non-configurational language », *Acta Linguistica Academiae Scientiarum Hungaricae* 31, p. 216-289.
- SZABOLCSI, A., 1984. « The possessor that run away from home », *The Linguistic Review* 3, p. 216-289.
- SZABOLCSI, A., 1987. « Functional categories in the noun phrase », Kenesei, I. (éd.) *Approaches to Hungarian*, Vol. 2, Szeged, JATE, p. 167-189.
- ZAMPARELLI, R., 1995. *Layers in the Determiner Phrase*. University of Rochester, Thèse de doctorat.
- ZRIBI-HERTZ, A., 2002. « The DP hypothesis and the syntax of identification », *Recherches linguistiques de Vincennes* 31, p. 127-142